



29 SEP. 2023

Publication sur le site internet le :

Transmission au contrôle de légalité le : **29 SEP. 2023**

ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2023-078 **Conseil municipal du 25 septembre 2023**

Le Lundi Vingt Cinq Septembre Deux Mil Vingt Trois à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Christine RAMIREZ, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI, Nabil ZEROUAL, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

Absent(e)s : Carine MATHIEU, Sébastien PRODHOMME

Excusée(s) : Katharina THOMAS, Marine MOUTEL-COCHAIS

Pouvoirs : Katharina THOMAS pour Myriam RIALET, Marine MOUTEL-COCHAIS pour Mélanie COTTINEAU

Ont été désignées secrétaires de séance : M. Bruno DE KERGOMMEAUX et M. Nabil ZEROUAL.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Date de la convocation : 19 septembre 2023
Date de la publication : 28 septembre 2023

2023-078 SOLIDARITE – SOUTIEN FINANCIER AU MAROC

Rapporteur : Mélanie COTTINEAU

L'ouest du Maroc a été victime d'un tremblement de terre dévastateur, un des plus importants de son histoire qui a plongé tout le pays dans l'effroi et le deuil. Plus de 3 000 personnes sont décédées et des milliers sont blessées.

La communauté marocaine est impliquée dans la vie de la commune. Les élu.es souhaitent apporter leur soutien au peuple marocain en versant une aide exceptionnelle.

Le FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent, d'apporter une contribution à l'aide

d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit). Le FACECO constitue aujourd'hui l'unique outil étatique donnant la possibilité aux collectivités de participer à une réponse coordonnée, rapide et efficace mise en œuvre par l'État face aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées.

Les avantages pour la collectivité :

- La garantie que la gestion des fonds sera confiée à des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence et travaillant en liaison étroite avec les ONG et les organisations internationales ;
- L'assurance que les fonds seront utilisés avec pertinence, afin de contribuer à une réponse française coordonnée et adaptée à la crise ;
- L'importance apportée par le MEAE à la traçabilité des fonds versés, vis-à-vis de la collectivité et des contribuables : le ministère tiendra informées les communes des actions menées.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 14 septembre 2023,

CONSIDERANT la situation humanitaire au Maroc,

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

ATTRIBUE à « Faceco – aide humanitaire au Maroc » une subvention exceptionnelle de 1000€, pour soutenir ses missions d'intérêt humanitaire,

ARRETE que les conditions de versement de cette subvention sont précisées par la note aux collectivités territoriales du ministère de l'Europe et des affaires étrangères,

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,

PRECISE que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif pour 2023.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,

Bruno de KERGOMMEAUX

Nabil ZEROUAL